



Envoyé en préfecture le 02/03/2026

Reçu en préfecture le 02/03/2026

Publié le 19-03-2026

ID : 057-265700229-20260226-2026_05-DE

N°2025 – Ordre N°5

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL DE
L'ACTION SOCIALE DE GUENANGE
SEANCE DU 26 FEVRIER 2025**

Date de convocation : 29 janvier 2026

L'an deux-mille-vingt-six le vingt-six février à 17 heures 00 minute, le Conseil d'administration dûment convoqué par le Président s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur TACCONI Pierre.

Etaient présents :

M. le Président TACCONI Pierre, Monsieur SCHIVRE Marc, Madame SIEGWARTH Brigitte, Monsieur EHRHARDT Vincent, Madame BROSSARD Valérie, Madame BASSE Christine, Monsieur PONTOIRE Jean-Noël, Monsieur SCHMITT Jeannot, Madame CEDAT Nathalie.

Absents ayant donné procuration :

Absents excusés :

Madame ARHARBI Nadia, Madame KACIOUI Maria.

Secrétaire de séance : M. SCHIVRE Marc

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de votants : 9

OBJET : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026 - PRISE D'ACTE

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Guénange,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article **L.2312-1**, applicable aux établissements publics communaux,

Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu du rapport d'orientation budgétaire,

Vu le rapport d'orientation budgétaire 2026 présenté au Conseil d'Administration du C.C.A.S de Guénange,

Considérant que le débat d'orientation budgétaire constitue une étape obligatoire et préalable au vote du budget primitif,

Considérant que ce débat a pour objet d'informer les administrateurs sur la situation financière du C.C.A.S, les priorités d'action sociale et les grandes orientations budgétaires envisagées pour l'exercice 2026,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président du C.C.A.S et après en avoir débattu,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- **PREND ACTE** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2026,
- **PREND ACTE** de la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire 2026 du Centre Communal d'Action Sociale de Guénange,
- **CONSTATE** que ce débat s'est déroulé conformément aux dispositions légales en vigueur, préalablement au vote du budget primitif 2026.

Fait et délibéré à GUENANGE, les jours, mois et an susdits.
Tous les membres présents ont signé au registre.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
A GUENANGE, le 27 février 2026

Pierre TACCONI
Président du C.C.A.S

